



Crise dans le préhospitalier

Les délais d'attente d'une ambulance EXPLOSENT

Bois-des-Filion le 12 mars 2023 -Manque de véhicules disponibles dans les régions; pénurie d'employés pour combler les horaires de travail surchargés; des véhicules et des ambulanciers paramédicaux qui doivent parfois attendre des heures dans les stationnements des urgences des hôpitaux avant de pouvoir débarquer leur patient dû à un manque de lits accessibles; une couverture ambulancière trop élargie et déficiente, en plus d'être réduite dû à des coupes budgétaires et des horaires de faction qui font en sorte que les corps paramédicaux doivent être disponibles à répondre aux appels plus de 168 heures consécutives, et ce même à partir de leur résidence personnelle plutôt qu'à la caserne, ce qui a pour effet direct la perte de nombreuses et précieuses minutes à se rendre préalablement à la caserne avant de pouvoir utiliser le véhicule ambulancier pour se diriger vers le lieu de l'incident.

Tout repose sur le hasard

Appeler le 911 pour obtenir un service ambulancier dans un délai respectable et nécessaire, afin de pouvoir réaliser les interventions de premiers soins est ni plus ni moins rendu un jeu de hasard. Peut-être que l'ambulance arrivera dans 20 minutes, peut-être dans une heure, peut-être dans deux. Il n'y a maintenant plus personne qui est en mesure de contrôler ce paramètre prioritaire aux dires du président de la Fédération des employés du préhospitalier du Québec (FPHQ), monsieur Daniel Chouinard. « La situation est telle que les conditions que l'on nous impose actuellement sont tout simplement insoutenables », a renchéri celui qui représente tout près de 50% des travailleurs du préhospitalier au Québec.

Exode de travailleurs du système de santé vers des professions usinières

La profession et les conditions de travail offertes dans le préhospitalier ne sont plus d'actualité et nous nous devons de presser les décideurs à poser des gestes concrets.

À titre d'exemple, depuis 2021, plus d'une vingtaine d'employés du secteur paramédical ont démissionné seulement dans la région de la Haute-Côte-Nord, ce qui inclut Sacré-Cœur, Les Escoumins, Forestville, Baie-Comeau et Baie-Trinité. Quand on sait que tous ces secteurs réunis offrent 40 postes à temps plein, c'est énorme. Tous ces départs ont conduit à une quantité de ruptures de services jamais vues auparavant. 4921 heures de ruptures entre le 1^{er} avril 2022 et le 14 septembre 2022, selon les données du CIUSS de la région. Le tout s'explique en grande partie par des conditions de travail et des salaires bien en deçà de ce que les usines proposent à la main-d'œuvre ouvrière.

Aux dires de l'adjoint aux relations de travail de la FPHQ, monsieur Jean François Gagné : « Ce n'est tout simplement pas normal que nos paramédicaux aux aptitudes, aux expertises et aux compétences en soins de santé débutent à un salaire d'un peu plus de 23\$ de l'heure, tandis que dans les usines on leur propose 30\$ de l'heure. Le ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé, désire mettre en avant-plan que le gouvernement est un employeur de choix alors qu'il n'a pratiquement rien d'avantageux pour le moment à offrir à ses propres employés paramédicaux et ses répartiteurs médicaux d'urgence, qui doivent d'ailleurs faire partie prenante du système de la santé. »

Les coupes doivent cesser, les services aux patients doivent être bonifiés et les gestionnaires doivent être imputables

Au cours de la dernière année, des décès sont survenus faute de couvertures ambulancières adéquates et de délais déraisonnables, le dernier s'étant produit en janvier dernier. La problématique majeure soulevée par la FPHQ est que personne n'a été imputable à ces situations totalement inacceptables. Il n'y a eu aucun compte rendu, aucune réponse du ministre de la Santé, aucun suivi des directions régionales des CIUSSS.

Malgré ces événements tragiques, les coupes de services se multiplient dans le milieu paramédical et, malgré tout, on laisse aller, car les conséquences pour les compagnies ambulancières privées et subventionnées par l'État sont pratiquement inexistantes. Encore une fois, les gens qui payent la note sont les citoyens privés de services, ainsi que les paramédicaux et les répartiteurs médicaux d'urgence en surcharge de travail, seuls face à leur impuissance.

Pour la FPHQ, qui représente les travailleurs du secteur préhospitalier, on observe que l'écosystème ambulancier dépend de l'idéologie de chacun des paliers de gestion, mais chacun vise des objectifs différents.

- Les paramédicaux veulent du service et du respect aux citoyens;
- Les employeurs veulent faire des profits;
- Le CIUSSS veut faire des économies ;
- et le MSSS désire le contrôle et la gestion.

Tous ces intérêts divergents sont pratiquement irréconciliables. Cela nous envoie l'image qu'aucun gestionnaire de la santé n'est aux commandes de la situation.

Le constat qui en ressort est que personne n'est imputable, hormis les corps paramédicaux. Pourtant, ceux-ci n'ont aucun contrôle sur les ressources financières, l'orientation du patient et la nécessité du transport vers des urgences déjà pleines à craquer.

Bref, nous sommes seuls face à l'achalandage grandissant, avec des ressources limitées, ce qui engendre des risques et des conséquences irréversibles. De la mortalité, de la morbidité et des délais déraisonnables qui sont tous expliqués par les gestionnaires et les décideurs comme de la gestion de « risque acceptable ». Des gestionnaires qui sont très loin de la sueur et du sang des patients et des paramédicaux.

Urgence d'agir maintenant

Avant que d'autres drames ne se produisent, le président de la Fédération des employés du préhospitalier du Québec (FPHQ), monsieur Daniel Chouinard, interpelle le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, et le ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé, à bouger rapidement dans les négociations du contrat de travail, échu depuis mars 2022, avant d'atteindre le point de non-retour.

Le gouvernement doit prioriser la mise à niveau des conditions de travail des paramédicaux et des répartiteurs médicaux d'urgence afin que l'on puisse rendre la profession attrayante.

À PROPOS DE LA FPHQ

La Fédération des employés du Préhospitalier du Québec réunit près de 2 500 travailleurs du domaine du préhospitalier, répartis sur l'ensemble du territoire québécois par le biais de 50 fraternités. Ces membres sont des paramédics, des répartiteurs médicaux d'urgence et du personnel de soutien et de bureau.

-30-

SOURCE	Fédération des employés du Préhospitalier du Québec
INFORMATIONS	M. Daniel Chouinard Président FPHQ Tél. : 418.894.1602 presidence@fphq.ca